

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 92 (1941)  
**Heft:** 8

**Artikel:** À propos des défrichements  
**Autor:** Graff, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784852>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

92<sup>m</sup>e ANNÉE

AOÛT 1941

N° 8

## A propos des défrichements.

Que les forestiers se rassurent : la forêt, toujours disposée à livrer, ensuite de circonstances dont personne ne méconnaît la gravité, le maximum possible de ses produits, n'est pas appelée aujourd'hui, ainsi qu'on aurait pu le craindre, à se voir amputer d'une fraction de son domaine. L'équilibre semble s'être établi dans les esprits, et les défrichements imposés seront, pour le moment du moins et pour toujours espérons-le, limités aux parcelles n'offrant qu'un intérêt sylvicole tout à fait secondaire. On a, en effet, renoncé à sacrifier des boisés dont le maintien est nécessaire pour notre production de bois, et dont les frais de défrichement n'auraient guère été compensés par le rendement agricole futur. On ne tuera donc pas la poule aux œufs d'or pour fournir l'espace vital exigé par l'extension des cultures. L'amélioration de nombreux terrains marécageux, faciles à assainir et propres à la culture agricole, va permettre d'écartier — définitivement ou assurément pour longtemps — l'épouvantail de déboisements coûteux et qui paraissaient inopportuns à la plupart des forestiers.

Les esprits s'étant calmés après cette chaude alerte, reprenons en toute objectivité, sans parti pris, et sans une déformation professionnelle dont sont susceptibles les forestiers les mieux intentionnés, cette question des défrichements possibles, question qui est intimement liée à celle de la répartition en Suisse, de l'aire forestière actuelle.

Il paraît généralement admis, chez l'homme de la rue le moins informé des questions forestières comme chez beaucoup de sylviculteurs de notre pays, que la répartition actuelle de la forêt, sur l'ensemble du territoire suisse, doit être considérée comme normale et intangible et qu'elle a toujours été la même depuis des temps immémoriaux.

L'extension de la forêt, dans un but de protection des habitations ou de régularisation du régime des eaux, ou pour une meil-

leure utilisation de terrains peu propres à la culture agricole ou au pâturage, est, bien entendu, reconnue désirable et cette question n'a pas à être étudiée ni discutée. Ce que nous désirons examiner ici, c'est de savoir si les limites actuelles de la forêt suisse, dans le Jura et sur le Plateau en particulier, doivent être considérées comme absolument normales et définitives. — Il est facile de constater en effet, en Suisse, qu'une surface considérable, aujourd'hui boisée, était vouée à la culture des champs ou au pâturage, à des époques plus ou moins reculées, alors cependant que la population était bien inférieure en nombre à celle du XX<sup>me</sup> siècle : les conditions économiques étaient différentes, les importations plus restreintes et le pays obligé de compter surtout sur sa propre production.

Dans la région qui s'étend d'Aubonne à Cossonay — pour ne citer qu'un exemple, pris dans un territoire particulièrement familier à l'auteur de ces lignes — on a retrouvé de nombreux vestiges, encore plus ou moins apparents, de villas ou de fermes romaines dans des endroits aujourd'hui complètement boisés, et où la forêt semblerait au premier abord avoir toujours été seule à occuper le sol. De nombreux tas de pierres surgissent autour de ces ruines et même fort loin de ces vestiges d'une très ancienne colonisation. Beaucoup sont enfouis sous une épaisse couche d'humus, qui atteste de leur ancienneté. Une grande quantité d'entre eux ont été utilisés déjà, pour l'empierrement des chemins forestiers, mais encore aujourd'hui on demeure étonné de trouver, en pleine solitude, des vieilles fermes et bien loin du bruit des faucheuses ou des sonnettes des troupeaux, ces témoins du travail du paysan. C'est donc la preuve qu'ici la forêt n'a pas toujours existé, et qu'elle a envahi du terrain autrefois cultivé. La proximité des voies romaines, dont l'une tendait de Bière à l'Isle, l'autre d'Aubonne à Cossonay en suivant le même tracé que les routes actuelles, et qui étaient probablement reliées par de nombreux chemins transversaux, facilitait la colonisation de cette région. Comme ces forêts croissent sur un sol d'excellente fertilité, formant maintenant les belles futaies de Yens, de Fermens et de Pampigny, on voit que les premiers colons avaient su choisir, pour les défricher et s'y établir, les meilleures terres.

Sans remonter jusqu'aux temps de l'occupation romaine, nous trouvons en maints endroits du plateau vaudois, et en pleine forêt,

les traces bien visibles encore d'habitations et de culture agricole. Entre les villages de Yens et de Ballens par exemple, on connaît encore facilement les mines et le puits de l'ancien hameau du Penezzy. Ces vestiges, voisins de sources abondantes et situés bien à l'intérieur du domaine forestier, témoignent d'un établissement agricole relativement peu ancien. La tradition, à défaut d'archives malheureusement disparues, veut que le hameau du Penezzy, dépeuplé ensuite des épidémies de peste des XV<sup>me</sup>, XVI<sup>me</sup> et XVII<sup>me</sup> siècles, ait été finalement abandonné. Ce même fait a dû se produire d'ailleurs dans maintes régions du pays vaudois. Les épidémies de peste qui ont ravagé notre canton ont, en effet, retardé pendant longtemps la colonisation de nos campagnes, et ont même forcé leurs habitants à abandonner à la forêt, toujours envahissante, des terres défrichées à grand'peine et devenues impossibles à cultiver à cause de la dépopulation provoquée par la peste.

De 1420 à 1494, on signale 9 épidémies successives, mais les plus graves ont éclaté au cours du XVI<sup>me</sup> siècle, soit de 1519 à 1521, puis en 1528, en 1530 et en 1532; celle de 1565 provoqua, pour l'ensemble du canton, la mort de plus de 10.000 personnes. Nouvelles apparitions en 1578, puis en 1582; de 1611 à 1614, Vevey signale environ 1500 morts, le Pays d'Enhaut 2500, Lausanne 2000. En 1628, la contrée de Yens est particulièrement frappée à nouveau et c'est alors que le village Penezzy aurait été abandonné. Enfin, dès 1640, le terrible fléau semble avoir à peu près disparu de nos contrées après avoir amené, au bout de deux siècles, une diminution sensible de la population. Cette diminution paraît avoir été plus forte dans les campagnes que dans les villes, parce que les soins médicaux et les mesures préventives, tout primitifs et sommaires qu'ils fussent, étaient naturellement moins bien appliqués dans les régions éloignées des centres. Bien des hameaux et des maisons foraines se trouvèrent alors abandonnés, leurs cultures délaissées; celles-ci furent dans bien des cas, et assez rapidement, recouvertes de forêts.

Dès le milieu du XVII<sup>me</sup> siècle, la population a augmenté peu à peu, mais lentement. Le paysan recommence à s'établir loin des centres, l'insécurité due au brigandage diminue à mesure que l'organisation politique assure au peuple une protection, encore bien relative sans doute, mais qui permet l'installation dans des fermes isolées; les conditions d'existence sont cependant difficiles; le pay-

san, appauvri, ne dispose que de moyens de culture rudimentaires, et la main-d'œuvre est rare; où va-t-il chercher à s'établir? La plupart du temps, et sans tenir compte avant tout autre chose de la fertilité du sol, dans les régions où la forêt est la moins dense et où le défrichement, quand il est nécessaire, sera par conséquent le moins difficile et le moins coûteux. Ce fait s'est certainement produit, non seulement au XVII<sup>me</sup> siècle, mais déjà après les invasions barbares qui avaient chassé les Romains : négligeant les hautes futaies déjà plus que centenaires, qui avaient envahi les bonnes terres autrefois cultivées, le paysan s'est contenté de défricher les sols moins boisés, parce que cela exigeait moins d'efforts.

Il a suffi de conditions économiques anormales pour provoquer ainsi, à plusieurs reprises, un déplacement sensible et absolument illogique au premier abord d'une partie de l'aire forestière. En peu de temps, la forêt peut reprendre pied sur des surfaces où elle paraissait, au moment de son défrichement, avoir été détruite d'une manière définitive. Le buisson, puis la végétation arborescente, ensuite la futaie envahissent rapidement ce qui avait été à grand'peine défriché et cultivé : quand l'homme ne s'oppose pas sans relâche aux forces cachées mais formidables de la végétation, la nature reprend ses droits, inexorablement, et de façon irrésistible. Cette modification, en un temps relativement court, d'un état de choses en apparence immuable est montrée d'une manière saisissante par l'exemple, cité plus haut, du village de Penezzy : cette région, encore cultivée jusque vers la fin du XVI<sup>me</sup> siècle, ou en tout cas jusque vers 1560, est indiquée sur les premiers plans cadastraux de 1730 comme entièrement boisée.

L'envahissement par la végétation forestière de domaines agricoles continue, du reste, de nos jours et résulte — si surprenant que cela puisse paraître aujourd'hui — d'un relâchement de la culture intensive des XVIII<sup>me</sup> et XIX<sup>me</sup> siècles, notamment dans nos montagnes. Dans le Jura encore plus que dans les Alpes, beaucoup de domaines d'hivernage sont maintenant abandonnés et utilisés seulement comme alpages; une fois les fauchages abandonnés, ceux-ci ont été peu à peu envahis par les buissons, parce que le parcours du bétail les détruit moins que la faux. Jusque vers la fin du XIX<sup>me</sup> siècle, le propriétaire ou l'amodiateur lutte contre cette invasion du buisson et de la forêt : ils soignent en

détail sa montagne, il arrache l'églantier, il coupe les petits sapins qui recouvrent les bonnes combes herbeuses; en même temps, il ménage un boisement nécessaire à l'abri du bétail. Depuis lors et jusqu'à nos jours, l'entretien des montagnes se fait souvent avec moins de soin. Nous ne voulons pas généraliser, car nombreux sont les alpages soignés avec sollicitude et compréhension; mais combien aussi, où la forêt a usurpé un domaine autrefois réservé au bétail !

Il n'est pas question ici de préconiser un déboisement abusif, exagéré de nos pâturages; l'arbre, la forêt devront toujours être maintenus en bonne harmonie avec la pâture. Trop souvent le « nettoyage » du pâturage a pris le caractère d'un déboisement, dont la montagne a souffert irrémédiablement. Il n'en reste pas moins que la forêt conserve, dans le Jura surtout, une tendance marquée à reprendre en certains endroits une place d'où la culture agricole l'avait chassée sans inconvénients; les tas de pierres, qui témoignent de la présence d'anciens fauchages, boisés aujourd'hui par voie naturelle, en font foi. La largesse dont ont fait preuve la Confédération et le canton, dans l'octroi des subsides, a aussi favorisé dans une large mesure le boisement de domaines agricoles en montagne. Même sans l'appui d'aucune subvention, le relâchement de la culture intensive, à haute altitude, a poussé bien des propriétaires à boiser des fauchages ou des pâtures.

Il n'y a pas lieu de discuter, ni de critiquer ces mesures, ce recul partiel de la culture devant la forêt, quand on se place dans le cadre des circonstances économiques d'alors. Ce qu'il faut retenir des considérations exposées dans ces lignes, c'est que le forestier ne doit pas considérer, malgré ses apparences d'immuabilité, l'aire forestière actuelle comme absolument définitive et intangible : nécessité fait loi, et un isolement économique quelque peu prolongé pourrait nous conduire un jour à une conception différente de la répartition logique sur notre sol, de plusieurs de nos domaines forestiers.

Un exemple, assez typique à cet égard, peut être pris dans l'abandon de nos anciens pâturages à moutons, situés sur un sol superficiel et peu propre à la production ligneuse. Ces pâtures, une fois abandonnées, se sont peu à peu boisées et présentent pour la plupart des peuplements d'un rendement peu intéressant; le

tracteur ne pourra certes jamais y tracer ses sillons; mais peut-être les reverrons-nous bientôt, à nouveau ouvertes au parcours, pour le grand bien de notre cheptel ovin.

Et si l'estivage, au delà de notre frontière, des quelque 5000 têtes de gros bétail vaudois devait continuer à être supprimé, peut-être faudra-t-il, par des déboisements prudents, augmenter la surface des pelouses de montagne — comme cela a déjà été le cas il y a quelque 150 ou 200 ans — sans que la forêt ait trop à souffrir de ce petit sacrifice consenti pour le bien du pays.

Et même si, en quelques rares endroits, la belle forêt de plaine croissant sur d'excellents sols autrefois cultivés, devait faire place aux champs de blé et s'installer en compensation sur des terrains moins fertiles, mais aptes cependant à un bon rendement forestier, nous n'y verrions aucun inconvénient puisque l'intérêt général l'exigerait : « *primum vivere, deinde philosophari* », ce vieux proverbe restera toujours vrai !

L'essentiel, disons-le en guise de consolation à ceux que ces perspectives inquiètent, c'est que la forêt sera toujours, et quoi qu'il arrive, considérée comme nécessaire au pays, protectrice contre les éléments, régulatrice des eaux et du climat, productrice de matières indispensables. Ses limites peuvent être partiellement déplacées, à condition que son rendement en quantité et en qualité n'en souffre pas trop.

E. Graff.

---

### Une canalisation originale en bois de mélèze.

1840—1941 : un siècle entier s'est écoulé depuis que l'on adopta un système de « tuyaux en bois » pour amener, jusqu'aux bains de Ragaz, l'eau de la source thermale de Pfaefers et, aujourd'hui encore, on utilise ce type de construction.

Nous pensons intéresser les lecteurs du « Journal forestier » en leur signalant ce cas et en consacrant quelques lignes à décrire cette conduite d'eau chaude, probablement unique de son genre en Suisse.

La source d'eau thermale de Pfaefers, située dans l'étroite gorge de la Tamina, à 4 km en amont de Bad Ragaz, est connue depuis le XI<sup>m</sup>e siècle. D'anciennes chroniques nous apprennent qu'autrefois on ne pouvait pas atteindre la source à pied; les malades, les yeux bandés, étaient descendus à l'aide d'une corde le long de la paroi de rocher jusqu'au fond de la gorge sauvage, où l'eau bienfaisante jaillit à proximité immédiate du lit du torrent.